TRÉSOR
DIRECTION GÉNÉRALE

DÉLÉGATION PERMANENTE DE LA FRANCE
AUPRÈS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

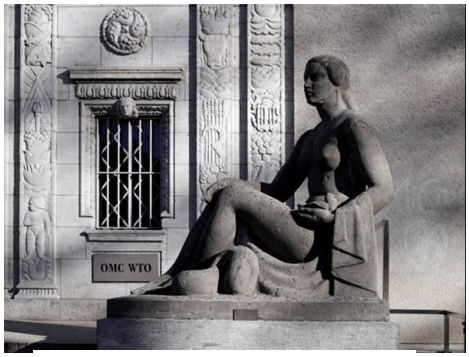

Représentation de la Justice,
entrée principale de l'OMC, Genève

Brèves de l'OMC

Dossier spécial "Conférence ministerielle"

décembre 2011 - n° 18

La 8ème Conférence ministérielle de l'OMC

La 8ème session de la conférence ministérielle s'est déroulée sans surprise comme l'avaient d'ailleurs souhaité et programmé les principaux acteurs, Etats-Unis et grands émergents. Les principaux résultats en sont : l'approbation des paquets d'accession de la Russie, du Monténégro et de Samoa, une série de décisions favorables aux PMA (prorogation du délai pour l'application de l'accord sur les ADPIC, accession, traitement préférentiel des fournisseurs de services), et la reconduction du moratoire sur les taxes affectant les transmissions électroniques.

Les Ministres ont également adopté par consensus une série d'orientations politiques, portant sur le fonctionnement du système commercial multilatéral et l'OMC, sur la manière d'aborder au sein de l'OMC la problématique du commerce et du développement et le cycle de Doha. Sur chacun de ces trois thèmes, les ministres ont apporté leurs préconisations personnelles qui ont été résumées par le Président de la conférence ministérielle en clôture de la conférence.

A l'issue de cette conférence ministérielle, trois tendances se dégagent :

1/ sur le cycle de Doha et les nouvelles approches

Les Etats-Unis ont réaffirmé leur volonté de tourner une page. Sans forcément « tuer » le cycle, cela traduit leur ferme volonté de changer radicalement le mode de négociation sur une base plus empreinte de réciprocité de la part des pays émergents. Ils rejettent donc le processus de négociation construit sur la base de progrès incrémentiels de ces dix dernières années. Ils seront tentés, dans les mois à venir après une pause salutaire de réflexion, de placer les pays émergents face au dilemme suivant : soit ils se montrent plus constructifs dans de nouvelles approches dans le cadre du cycle, soit ils feront face au développement d'accords préférentiels encore plus ambitieux que ceux qui ont été accomplis jusque là, comme par exemple leur projet de « plurilatérales services/GATS 2.0 » sur une base plurilatérale fermée.

La situation d'impasse ne gêne pas in fine les intérêts actuels des pays émergents qui faute de pouvoir conclure le cycle sur les bases des « progrès enregistrés depuis 2001» en préfèrent la suspension sine die. L'intérêt stratégique des pays émergents est de préserver le cycle, son mandat, l'engagement unique, leur statut de ped et le traitement spécial et différencié qui l'accompagne. Ils essaieront donc de miner toute approche alternative, comme les plurilatérales.

L'UE a obtenu des éléments de langage qui permettront de construire un programme de travail pour 2012. L'UE s'attèlera à deux tâches : le dégagement de priorités effectives dans chacun des domaines de négociation, et l'établissement d'un plan concret pour progresser selon ces priorités. L'outil juridique sera le recours au paragraphe 47 du mandat de Doha qui permet les récoltes précoces dans le respect de l'engagement unique. Certains pays en développement pourraient jouer le jeu, pour autant disent-ils, que les sujets du développement prennent toute leur place dans une telle approche. D'autres répètent le caractère central de l'agriculture. On voit ainsi rapidement les limites d'une telle approche de déconstruction/reconstruction du cycle : la poursuite de la tactique de la prise d'otage de sujets, y compris ceux qui apparaissent au plus grand nombre comme étant les plus consensuels, comme les barrières non tarifaires ou la facilitation des échanges. La prochaine étape sera la réunion de Davos de fin janvier 2012.

Un des enjeux défensifs à surveiller pour la France serait l'accueil fait à une éventuelle requête en faveur d'une récolte précoce sur un sujet agricole tel que la concurrence à l'exportation qui serait estimé comme techniquement prêt et mûr pour une décision par un groupe important de membres.

LE CONCEPT DU MOIS :

La Conférence ministérielle

L'OMC est une organisation conduite par ses membres où les décisions se prennent par consensus.
Instituée par l'Accord créant l'organisation Mondiale du Commerce, la Conférence ministérielle **est l'organe de décision suprême de l'OMC**.

Elle se réunit habituellement une fois tous les deux ans. Elle rassemble tous les Membres de l'OMC.

La Conférence ministérielle est habilitée à prendre des décisions sur toutes les questions relevant de tout accord commercial multilatéral.

A ce jour, 8 Conférences ministérielles se sont tenues :

1. Singapour 9-13 décembre 1996
2. Genève 18-20 mai 1998
3. Seattle 30 novembre-3 décembre 1999
4. Doha 9-13 novembre 2001
5. Cancun 10-14 septembre 2003
6. Hong Kong 13-18 décembre 2005
7. Genève 30 novembre- 2 décembre 2009
8. Genève 15-17 décembre 2011.

2/ Sur les nouveaux sujets

L'introduction (changement climatique, énergie, sécurité alimentaire, commerce et taux de change) ou la réintroduction (sujets dits de Singapour, commerce et investissement, concurrence et transparence des marchés publics) des nouveaux sujets à l'OMC sera difficile. Elle se heurtera à une solide opposition de certains membres qui ont répété pendant la conférence ministérielle qu'il fallait en préalable conclure le cycle de Doha et solder les sujets du 20ème siècle avant d'aborder ceux du 21ème siècle.

De fait, les nouveaux sujets ont été évoqués de manière très pudique dans les orientations consensuelles des ministres qui « soulignent l'importance des travaux des organes permanents de l'OMC, y compris de leur rôle pour…l'examen des questions liées au commerce, soulevées par les Membres ». La Commission voit dans ces éléments de langage un mode d'introduction des nouveaux sujets par les organes appropriés de l'OMC.

Les nouveaux sujets n'ont pas acquis au sein de l'organisation des qualités systémiques pour tous les membres. Certains ped appliquent à ces sujets une grille de lecture Nord/Sud. Si le thème du commerce et de la monnaie a pu être introduit cette année dans l'OMC, avec en vue l'organisation d'un séminaire en début d'année 2012, c'est parce que ce thème était porté par le Brésil auquel personne, y compris la Chine, n'a souhaité s'opposer frontalement.

3/ Sur la sécurité alimentaire et l'initiative de l'UE en faveur de l'élimination des restrictions à l'exportation de produits alimentaires à destination du Programme alimentaire mondial

Au Conseil général de fin novembre, l'initiative de l'UE et des nombreux autres co-parrains n'avait pu réunir un consensus face au blocage de l'Inde et de l'Afrique du Sud. En revanche, cette initiative a été soutenue par de nombreuses délégations et reprise en bonne place dans le résumé du Président qui a relevé que :

« De nombreux ministres ont demandé instamment aux membres de l'OMC de s'engager à supprimer les restrictions à l'exportation de produits alimentaires et les taxes exceptionnelles pour les aliments achetés à des fins humanitaires non commerciales par le Programme alimentaire mondial et à ne pas en imposer à l'avenir ».

Malgré le succès d'estime et l'opposition circonscrite, l'avenir de cette initiative à l'OMC reste néanmoins incertain. Un état des lieux sera dressé en début d'année prochaine. Selon la Commission, il faudra évaluer soigneusement si « la poursuite de cette initiative vaut la peine». En tout état de cause, ce point devra être examiné avec les autres co-parrains de la proposition.
jean-marc.mignon@dgtresor.gouv.fr

Accord sur les marchés publics

En marge de la conférence ministérielle,une session du Comité sur les marchés publics s'est déroulée du 8 au 15 décembre.

Lors de cette session, la Chine a présenté sa deuxième offre révisée. L'UE a estimé que cette offre serait difficile à quantifier et posé trois réserves :

- les entreprises d'Etat ne font pas partie de la couverture ;
- les seuils proposés par la Chine demeurent très élevés, notamment pour la construction ;
- la Chine maintient de nombreuses exceptions horizontales, formulées de façon vague et générale, qui ne permettent pas d'appréhender simplement la réalité de l'offre (notamment au niveau sous-central).

En outre, cette session a permis aux membres de conclure sur la révision du texte de l'AMP et de la couverture. Selon les estimations du Secrétariat de l'OMC, le montant global de l''AMP ainsi révisé s'éleverait au minimum à 100 milliards de dollars.

Si les Etats-Unis ont ajouté 11 entités centrales (valeur : 4,5 Mds€), l'offre américaine n'a guère évoluée pendant la dernière session de négociations. Les seules avancées concernent l'absence de nouvelles restrictions et une plus grande transparence, les entités couvertes étant explicitement listées. Un accord a pu être trouvé avec la Corée sur le ferroviaire.

Avec le Japon, l'accord n'a été conclu que le dernier jour. Les négociations ont été bloquées pendant une partie de la session. Alors que plusieurs états-membres de l'UE avaient renoncé à faire bouger les Japonais, la France a insisté sur l'obtention d'un geste significatif de leur part pour pouvoir conclure. Finalement, une rencontre à haut niveau le 14 et une réunion entre les commissaires Barnier et de Gucht et leurs homologues ont permis de faire bouger les Japonais.

L'Union européenne a ainsi obtenu:

- l'accès, pour les entreprises européennes, aux marchés publics d'un programme de reconstruction post tsunami sur 10 ans, d'une valeur de 100 milliards d'euros, soit 10 milliards par an (pas encore budgétés et dont le financement sera à la fois public et privé).
- la conclusion d'un MOU sur la clause de sécurité opérationnelle (« *operational safety clause* ») avec engagement du Japon de l'utiliser de manière transparente, non discriminatoire et prévisible à l'égard des entreprises ferroviaires de l'UE, et la poursuite du dialogue, en bilatéral, sur l'ouverture du secteur ferroviaire avec création d'un forum annuel de dialogue ferroviaire pour contrôler, en lien avec les opérateurs, les efforts du Japon, et éventuellement possibilité de conclure in fine un ALE.

Comme le souligne notre Ministre, Pierre Lellouche dans une tribune au Monde : *« Le 17 décembre, nous avons remporté une bataille majeure qui, bien que passée inaperçue dans la presse, n'est pas anodine pour autant. Grâce à la fermeté de la France, la négociation avec le Japon a abouti à une ouverture de ses marchés publics à hauteur de 10 milliards d'euros par an : nos entreprises vont ainsi pouvoir participer à la reconstruction post-tsunami. Cette réussite illustre le fait qu'une Europe unie peut imposer le principe de réciprocité à ses partenaires, convaincue que l'ouverture des marchés, lorsqu'elle est régulée, est source de nouveaux débouchés pour nos entreprises et l'emploi. »*
francois.riegert@dgtresor.gouv.fr / pauline.girotdelanglade@dgtresor.gouv.fr

Missions et autres évènements marquants

25-29 janvier : Forum économique mondial à Davos
06 février : Visite d'une délégation de vétérinaires
09 février : Journée "ateliers" Club Demeter

A l'agenda de l'OMC

31 janvier : groupe de négociation sur la facilitation des échanges
14-15 février : Conseil général

Auteur:
Délégation permanente de la France auprès de l'OMC
58 rue de Moillebeau – CP 235 - 1211 Genève 19
geneve@dgtresor.gouv.fr
Publication revue par: François Riegert, Délégué permanent
Réalisation et diffusion par: Laurence Jacques et Claudie Ernst
Parution le: 12/01/2012